

**DEPARTEMENT DES
PYRENEES-ORIENTALES**

COMMUNE DE PEZILLA-LA-RIVIERE

ARRETE MUNICIPAL n° 2022/374

Portant réglementation sur le stationnement et la circulation en agglomération.

Le Maire de la Commune de PEZILLA-LA-RIVIERE -66370-,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L 2213.6,

Vu le Code de la Route et notamment les articles R 411.8, R 411.25 et R 413.1,

Vu l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière, quatrième partie, cinquième partie, huitième partie,

Vu la demande formulée le 01 décembre 2022 par la SAS ECOPOSE, sise 15 avenue des Palenque - 31120 – PORTET SUR GARONNE en vue d'effectuer des travaux d'isolation de plancher, 34 bis rue du Docteur Soucaïl à PEZILLA LA RIVIERE.

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement de la rue du Docteur Soucaïl à PEZILLA LA RIVIERE durant ces travaux.

ARRETE

Article 1 : Le jeudi 08 décembre 2022 de 08h à 18h, suite aux travaux d'isolation de plancher qui auront lieu 34 bis rue du Docteur Soucaïl à Pézilla la Rivière, suite au stationnement d'un camion de 20 m³ devant l'habitation, la chaussée sera barrée, la circulation interdite, une déviation sera mise en place par la rue de la Fraternité et la rue Paul Astor.

Article 2 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière (quatrième partie- signalisation de prescriptions, cinquième partie - signalisation d'indication et huitième partie - signalisation temporaire) sera mise en place par la SAS ECOPOSE, entreprise exécutrice des travaux.

Article 3 : Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation prévue à l'article 02 ci-dessus.

Article 4 : La Directrice Générale des Services de la Commune, le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Millas et la Police Municipale, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Pézilla la Rivière, le 01 décembre 2022.

Destinataire :

ECOPOSE: cverzeni.control@gmail.com



Le Maire,



Jean-Paul BILLES.